

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°38/2010****OBJET : PRISE EN CHARGE INTERVENANT HANDBALL  
DURANT LE TEMPS SCOLAIRE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoir	: 2
Votants	: 19

**SÉANCE DU 30 JUIN 2010**

L'an deux mille dix, le mercredi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Danielle MAINCENT, Isabelle TOSELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Heldwige QUEMY

Madame Aline ZANI, Adjointe, rappelle que la Commune a accompagné au fil des années le développement des activités sportives en milieu scolaire, en recrutant des intervenants, puis en participant aux frais d'inscription à l'USEP (Union sportive d'éducation physique), en mettant à disposition des enseignants, des terrains multisports ou encore en achetant régulièrement du matériel sportif.

Pour la rentrée scolaire 2010, le club intercommunal de handball « Les Collines », a mis au point avec l'USEP un projet pédagogique destiné aux élèves du cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Ce projet s'inscrit dans la programmation du cycle 3 - jeu de coopération et d'opposition qui vise la compétence spécifique : « s'affronter individuellement et/ou collectivement dans le respect des règles du jeu et de la vie collective ».

La raison principale de ce choix est que cette activité présente toutes les composantes de l'opposition collective et permet de travailler ensemble des capacités, savoir faire et savoir être, exigibles au cycle 3 :

1. Appartenance à une équipe sur un terrain orienté où les équipes s'interpénètrent,
2. Mise en œuvre de stratégies collectives, d'attaque et de défense,
3. Adaptation comportementale aux règles et appropriation de celles-ci en participant à l'arbitrage,
4. Lancer, attraper, contrôler, maîtriser la conduite ou la transmission d'une balle.

Cet apprentissage sera finalisé par une opération baptisée « MINI GRAND STADE » qui consistera à réunir les écoles du canton de Bar Sur Loup concernées par ce projet et de leur proposer un grand tournoi de handball inter écoles. Ce sera l'occasion pour les enfants de mettre en œuvre leurs acquis dans le cadre d'une rencontre inter village et de participer avec leur école à une grande fête du sport.

Plusieurs modules d'intervention sont possibles. Le premier module d'initiation comprend 36 heures réparties dans l'année scolaire. Calqué sur le montant du dispositif « Accompagnement éducatif » mis en place par le Ministère de l'Education Nationale, cette intervention pourrait être répartie de la manière suivante :

Durée du cycle : 12 semaines

Lieu : terrain multisports de l'école

Temps et fréquence : 6 heures de séance tous les 15 jours + 1 tournoi interclasses en fin d'année  
Public : CE2, CM1, CM2 en priorité, puis CP et CE1.

La demande de financement pour une prestation de 36 heures est de 1 300 euros.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint entendu et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le club intercommunal de handball « Les Collines », pour une intervention de 36 heures en milieu scolaire pour un montant de 1 300 euros.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.